

Communes de la Vienne concernées par les arrêtés IAL

Toutes les communes (275) sont concernées par l'arrêté préfectoral « général » n°2015-DDT-1253 du 08/12/2015 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels, miniers et technologiques majeurs dans le département de la Vienne. L'annexe de cet arrêté (liste des communes) a été modifiée par l'arrêté préfectoral n°2017-DDT-652 en date du 10 juillet 2017.

Les communes exposées à une même catégorie de risques (ex : sismicité modérée 3 uniquement ou sismicité modérée 3 + PPRi Vienne) font l'objet d'un arrêté préfectoral spécifique communal ou multicommunal correspondant à cette catégorie de risques. Il existe ainsi 13 arrêtés spécifiques :

Arrêté n°2015-DDT-1254 du 08/12/2015 – Sismique faible – 59 communes :

Adriers	Journet	La Roche-Posay
Angles-sur-l'Anglin	Joussé	Saint-Germain
Antigny	Lathus-Saint-Rémy	Saint-Laurent-de-Jourdes
Asnières-sur-Blour	Lauthiers	Saint-Léomer
Asnois	Leignes-sur-Fontaine	Saint-Martin-l'Ars
Béthines	Lhonnaizé	Saint-Pierre-de-Maillé
Bouresse	Liglet	Saint-Romain
Bourg-Archambault	Luchapt	Saint-Savin
Brigueil-le-Chantre	Mauprévoir	Saint-Secondin
Brion	Moulismes	Sainte-Radégonde
La Bussière	Mouterre-sur-Blourde	Saulgé
La Chapelle-Bâton	Nalliers	Sillars
Chapelle-Viviers	Nérignac	Surin
Charroux	Paizay-le-Sec	Thollet
Chatain	Payroux	La Trimouille
Château-Garnier	Pindray	Usson-du-Poitou
Coulonges	Plaisance	Verrières
Fleix	Pleumartin	Vicq-sur-Gartempe
Haims	Pressac	Villemort
Jouhet	La Puye	

Arrêté n°2017-DDT-653 du 10/07/2017 – Sismique modéré – 177 communes :

Amberre	La Chapelle-Montreuil	La Grimaudière
Anché	Château-Larcher	Guesnes
Angliers	Châtillon	Iteuil
Arçay	Chaunay	Jardres
Archigny	La Chaussée	Jazeneuil
Aslonnes	Chenevelles	Latillé
Aulnay	Cherves	Lavausseau
Avanton	Chiré-en-Montreuil	Lavoux
Ayron	Chouppes	Leigné-les-Bois
Basses	Civray	Leigné-sur-Usseau
Beaumont-Saint-Cyr	Cloué	Lencloître
Benassay	Colombiers	Lésigny
Berrie	Couhé	Leugny
Berthegon	Coulombiers	Linazay
Béruges	Coussay	Liniers
Beuxes	Coussay-les-Bois	Lizant
Biard	Craon	Lusignan
Bignoux	Croutelle	Magné
Blanzay	Cuhon	Maillé
Bournand	Curçay-sur-Dive	Mairé
Brux	Curçay-sur-Vonne	Maisonneuve
Buxeuil	Dercé	Marçay
Ceaux-en-Couhé	Dienné	Marigny-Chemereau
Ceaux-en-Loudun	Dissay	Marnay
Celle-Lévescault	Doussay	Martaizé
Cernay	La Ferrière-Airoux	Massognes
Chabournay	Fleuré	Maulay
Chalais	Fontaine-le-Comte	Mazeuil
Chalandray	Frozes	Messemé
Champagné-le-Sec	Gençay	Mignaloux-Beauvoir
Champagné-Saint-Hilaire	Genouillé	Mirebeau
Champigny-en-Rochereau	Gizay	Moncontour
Champniers	Glénouze	Mondion

Montamisé	Rouillé	Senillé
Monthoiron	Saint-Christophe	Sérigny
Montreuil-Bonnin	Saint-Clair	Sèvres-Anxaumont
Monts-sur-Guesnes	Saint-Gaudent	Sommières-du-Clain
Morton	Saint-Genest-d'Ambière	Sossais
Mouterre-Silly	Saint-Gervais-les-Trois-Clochers	Tercé
Naintré	Saint-Jean-de-Sauves	Ternay
Neuville-de-Poitou	Saint-Julien-l'Ars	Thurageau
Nieuil-l'Espoir	Saint-Laon	Thuré
Nouaillé-Maupertuis	Saint-Léger-de-Montbrillais	Les Trois-Moutiers
Nueil-sous-Faye	Saint-Macoux	Usseau
Orches	Saint-Martin-la-Pallu	Varennes
Ouzilly	Saint-Maurice-la-Clouère	Vaux
Oyré	Saint-Pierre-d'Exideuil	Vellèches
Payré	Saint-Rémy-sur-Creuse	Vernon
Pouançay	Saint-Sauvant	Verrue
Pouant	Saint-Sauveur	Vézières
Pouillé	Saint-Saviol	La Villedieu-du-Clain
Prinçay	Saires	Villiers
Quinçay	Saix	Vivonne
Ranton	Sammarçolles	Vouillé
Raslay	Sanxay	Voulême
La Roche-Rigault	Savigné	Voulon
Roches-Prémarie-Andillé	Savigny-Lévescault	Vouneuil-sous-Biard
Roiffé	Savigny-sous-Faye	Vouzailles
Romagne	Scorbé-Clairvaux	Yversay

Arrêté n°2015-DDT-1256 du 08/12/2015 – Sismique faible, PPRi&mvt Montmorillon : Montmorillon

Arrêté n°2015-DDT-1257 du 08/12/2015 – Sismique faible, PPRi Vienne/section Availles-Limouzine-Valdivienne – 12 communes :

Availles-Limouzine	Lussac-les-Châteaux	Persac
Civaux	Mazerolles	Queaux
Goux	Millac	Valdivienne
L'Isle-Jourdain	Moussac	Le Vigeant

Arrêté n°2015-DDT-1258 du 08/12/2015 – Sismique faible, PPRi Vienne/section Chauvigny-Cenon-sur-Vienne : Chauvigny

Arrêté n°2015-DDT-1259 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPRi Vienne/section Chauvigny-Cenon-sur-Vienne – 7 communes :

Availles-en-Châtellerault	Bonneuil-Matours	Vouneuil-sur-Vienne
Bellefonds	Cenon-sur-Vienne	
Bonnes	La Chapelle-Moulière	

Arrêté n°2015-DDT-1260 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPRi Vienne/Châtellerault : Châtellerault

Arrêté n°2015-DDT-1261 du 08/12/2015 – Sismique faible, PPRi Vienne/section Antran – Port-de-Piles : Port-de-Piles

Arrêté n°2015-DDT-1262 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPRi Vienne/section Antran – Port-de-Piles : 5 communes :

Antran	Ingrandes	Vaux-sur-Vienne
Dangé-Saint-Romain	Les Ormes	

Arrêté n°2017-DDT-654 du 10/07/2017 – Sismique modéré, PPRi, PPRN et PPRmvt prescrit Clain : 8 communes :

Buxerolles	Migné-Auxances	Saint-Georges-lès-Baillargeaux
Jaunay-Marigny	Poitiers	Smarves
Ligugé	Saint-Benoît	

Arrêté n°2015-DDT-1264 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPRi, PPRN et PPRmvt prescrit Clain, PPRT Picoty : Chasseneuil-du-Poitou

Arrêté n°2015-DDT-1265 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPRT Jouffray-Drillaud : Cissé

Arrêté n°2015-DDT-1266 du 08/12/2015 – Sismique modéré, PPR cavités prescrit : Loudun